

Commissaire aux Comptes

Stéphane GRENOUILLEAU
Xavier REBEL
Karine BERNARD
Samuel LE MELLAY
David RENO
Emmanuelle MÉREL
Commissaires aux Comptes
Associés

2CMJS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

2CMJS

Société par actions simplifiée
Capital social : 1.200 euros

267 B avenue Pierre Mendès-France
49240 AVRILLÉ

R.C.S d'ANGERS : 104 374 863

www.sorex.pro

ANGERS :
3, rue Fernand-Forest
BP 70814
49009 ANGERS cedex 01
Tél. 02 41 68 66 11
E-mail : sorex.angers@sorex.pro

CHOLET :
Bâtiment «Le Sémaphore»
16, boulevard Faidherbe
BP 11964
49319 CHOLET cedex
Tél. 02 41 65 84 55
E-mail : sorex.cholet@sorex.pro

Membre indépendant de l'Alliance Eurus | BKR International

SAS au capital de 400 000 € - RCS ANGERS B 063 200 877 - Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région d'Angers et sur la liste des commissaires aux comptes près la Cour d'Appel d'Angers
SIRET 063 200 877 00072 - APE 6920Z - TVA FR41063200877

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

Aux associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société 2CMJS, concernant l'apport en nature devant être effectué par Madame Sandrine HARDEL, nous avons établi le présent rapport prévu à l'article L. 227-1 et L. 255-147 du Code de commerce sur l'appréciation de la valeur de l'apport.

Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur de l'apport n'est pas surévaluée.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicable à cette mission. Cette doctrine professionnelle requiert la mise en œuvre de diligences destinées, à apprécier la valeur de l'apport, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire de l'apport.

Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa signature.

Nous vous prions de trouver, ci-après, nos constatations et nos conclusions présentées dans l'ordre suivant :

- Présentation de l'opération et description de l'apport ;
- Diligences accomplies et appréciation de la valeur de l'apport ;
- Conclusion

PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

Contexte de l'opération

Il s'agit d'un apport en nature des bons de souscription d'actions ordinaires détenus par Madame Sandrine HARDEL permettant de répondre à l'apport au capital de la société dénommée 2CMJS, le Bénéficiaire.

Madame Sandrine HARDEL détient ses bons de souscription d'action depuis l'assemblée générale extraordinaire du 5 juillet 2011 de la société SARAFUITS qui a décidé de procéder à l'émission de 12.600 bons de souscription d'actions ordinaires - BSA.

Présentation des titres apportés

SARAFUITS

La société **SARAFUITS** est une société à par actions simplifiée et son siège social situé à CHAMPAGNE (49330), Route de Sablé. Elle est immatriculée au R.C.S d'ANGERS sous le numéro 499 210 474.

La société a pour objet en France et à dans tous pays :

- La participation financière, industrielle ou commerciale par voie de création de sociétés nouvelles, apport, souscription ou achat de titres ou droits sociaux, fusion, prise en gestion, association en participation ou autrement ;
- La gestion d'un portefeuille de titres de participations ;
- Les prestations de gestion de trésorerie et dépositaire des fonds pour le compte de ses filiales ;
- La réalisation de prestations de services administratives, juridiques, comptables financières et commerciales à l'égard des Sociétés actionnaires ou filiales ;
- La création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ;
- La participation directe ou indirecte de la Société dans toutes opérations ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ;
- Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Son capital social est constitué de 199.291 actions de 10 euros chacune de valeur nominale, intégralement souscrites et libérées de la totalité de leur valeur nominale.

Sa durée est de 99 ans à compter du 19 juillet 2007, date de son immatriculation.

La société est dirigée par la société SARAPARTICIPATIONS en sa qualité de Présidente, représentée par Monsieur Eric SARAZIN.

La société clôture ses comptes au 30 avril de chaque année et les comptes annuels sont présentés par le cabinet ROSSIGNOL & ASSOCIÉS dans l'attestation sur les comptes clôturant le 30 avril 2025 est datée du 17 juillet 2025.

Présentation de la société bénéficiaire

Le Bénéficiaire, la société **2CMJS**, est une société à par actions simplifiée dont le siège social situé à AVRILLE (49240), 267 B avenue Pierre Mendès-France. Elle est immatriculée au R.C.S d'ANGERS sous le numéro 104 374 863 pour une durée de 99 ans.

La société a pour objet en France et à l'étranger :

- L'acquisition, la souscription, la gestion de tous biens et droits mobiliers, notamment de toutes valeurs mobilières ou droits sociaux dans toutes Sociétés existantes ou à créer et susceptibles de contribuer au développement de l'objet social ;
- La prestation de services de toutes natures, notamment d'animation et de gestion administrative, commerciale, financière, technique aux bénéfices de toutes entreprises et notamment des Sociétés dans lesquelles elle détiendra des participations ;
- L'acquisition, la cession, la gestion de tous terrains ou immeubles de toutes natures, notamment par la mise en location ou autrement, la prise à bail ou la sous-location.
- Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, immobilières et mobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets similaires ou connexe ou de nature à favoriser le développement du patrimoine social.

La société a été créée en avril 2026 et est dirigée par Madame Sandrine HARDEL en qualité de Présidente.

Avant l'opération d'apport, le capital de la société est de 1.200 euros, divisé en 1.200 actions d'UN euro chacune de valeur nominale.

Titulaire	Nb de titres	Valeur nominale	Total
Madame Sandrine HARDEL	612	1 €	612 €
Monsieur Christophe HARDEL	294	1 €	294 €
Monsieur Jules HARDEL	98	1 €	98 €
Madame Charlotte HARDEL	98	1 €	98 €
Madame Mathilde HARDEL	98	1 €	98 €
TOTAL	1.200	1 €	1.200 €

Description de l'opération

L'apport en nature de 4.200 bons de souscription d'action ordinaires - BSA a été arrêté par Madame Sandrine HARDEL et la société 2CMJS, le Bénéficiaire pour un montant de 508.032 euros.

Cet apport en nature est effectué sous le régime de droit commun de l'apport en nature tel que fixé par les dispositions de l'article L.227-1 du Code de commerce.

Madame Sandrine HARDEL apporte l'intégralité des bons de souscription d'action (BSA) qu'elle détient au sein de la société SARAFRUIT.

Rémunération de l'apport

En rémunération de l'apport en nature, il sera attribué à Madame Sandrine HARDEL, 508.032 actions sociales d'UN euro chacune de valeur nominale.

Répartition du capital de la société 2CMJS après la réalisation de l'apport :

Titulaire	Nb de titres	Valeur nominale	Total
Madame Sandrine HARDEL	508.644	1 €	508.644 €
Monsieur Christophe HARDEL	294	1 €	294 €
Monsieur Jules HARDEL	98	1 €	98 €
Madame Charlotte HARDEL	98	1 €	98 €
Madame Mathilde HARDEL	98	1 €	98 €
TOTAL	509.232	1 €	509.232 €

Avantages particuliers stipulés

Nous n'avons pas identifié d'avantage particulier attribué directement à la réalisation de cet apport à l'exception de la possibilité offerte à Madame Sandrine HARDEL de convertir les bons de souscription en action de la société SARAFRUIT.

Evaluation de l'apport

La méthode de valorisation de l'apport en nature s'appuie sur la valeur vénale des titres des sociétés apportées.

Le marché dans lequel évolue l'apporteur n'est pas impacté par une nouvelle réglementation particulière et ses capacités sont maintenues à la date de notre rapport.

Aucune période de rétroactivité n'a été identifiée.

DILIGENCES ET APPRÉCIATION DE LA VALEUR DE L'APPORT

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires par référence à la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Notre mission a pour objet d'éclairer les associés de la société 2CMJS sur la valeur de l'apport effectué par Madame Sandrine HARDEL.

Ces diligences ont consisté notamment à :

- Effectuer une prise de connaissance générale des entités et du contexte juridique de l'opération ;
- S'assurer de la propriété par l'apporteur des éléments apportés ;
- Contrôler l'évaluation de l'apport en nature sur la base des éléments comptables communiqués ;
- Vérifier jusqu'à la date de ce rapport l'absence de faits ou d'évènements susceptibles de remettre en cause la valeur de l'apport.

Réalité de l'apport

Dans le cadre de nos travaux, nous nous sommes assurés de la pleine propriété par Madame Sandrine HARDEL des titres apportés lors de cette opération.

L'origine de la détention a été documentée et correspond à une acquisition des titres en nom propre.

Appréciation de la valeur de l'apport

La valeur de l'apport des titres apportés de Madame Sandrine HARDEL est de 508.032 euros.

Cette valeur s'appuie sur des méthodes de valorisation appliquées régulièrement dans des transactions de titres de sociétés similaires à l'activité de la société apportée.

CONCLUSION

Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur de l'apport décrit ci-dessus s'élevant à 508.032 € n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'apport est au moins égal au montant du capital social de la société bénéficiaire au moment de son augmentation de capital.

Fait à Angers, le 22 juin 2026

Pour la société **SOREX**
Commissaire aux apports



David RENOU
Commissaire aux Comptes Associé
Mandataire social